

Corporation Trans Mountain

Loi sur l'accès à l'information

Rapport annuel au Parlement

Du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024

Table des matières

Introduction	3
Structure organisationnelle de la Société.....	3
Ordonnance de délégation de pouvoirs	3
Performance et points saillants du rapport statistique 2023-2024.....	4
Formation et sensibilisation.....	5
Politiques, lignes directrices, procédures et initiatives	5
Publication proactive en vertu de la partie 2 de la LAI	6
Initiatives et projets visant à améliorer l'accès à l'information	6
Sommaire des enjeux clés et des mesures prises à la suite de plaintes.....	6
Suivi de conformité	6

Annexe A – Ordonnance de délégation de pouvoirs en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

Annexe B – Rapport statistique sur la *Loi sur l'accès à l'information*

Annexe C – Rapport statistique supplémentaire sur la *Loi sur l'accès à l'information* et sur la *Loi sur la protection des renseignements personnels*

Introduction

La *Loi sur l'accès à l'information* (Lois révisées du Canada (1985), chapitre A-1) a été promulguée le 1^{er} juillet 1983. La *Loi sur l'accès à l'information* (la « *Loi* ») confère aux citoyens canadiens et aux résidents permanents un droit général d'accès à l'information contenue dans les dossiers du gouvernement, y compris ceux des sociétés et des organismes d'État, sous réserve de certaines exceptions précises et limitées.

Le présent rapport annuel au Parlement sur la *Loi sur l'accès à l'information* a été préparé et soumis au Parlement aux termes de l'article 72 de la *Loi* et couvre la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024.

Corporation Trans Mountain (« CTM » ou la « Société ») est devenue assujettie à la *Loi sur l'accès à l'information* le 31 août 2018.

Corporation Trans Mountain a été constituée en société sous le régime de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* le 28 mai 2018 et elle est une propriété exclusive de Canada TMP Finance Ltd. et de la Corporation de développement des investissements du Canada (« CDEV »).

Structure organisationnelle de la Société

La Société a pour mission de détenir, de gérer et d'exploiter les actifs de pipeline et de terminal d'une manière efficiente et rentable.

La Société fait rapport au Parlement par l'entremise de sa société mère, la CDEV, et du ministre des Finances.

Le bureau de l'AIPRP de CTM regroupe un coordonnateur de l'AIPRP et un employé se consacrant aux activités liées à l'AIPRP de CTM.

La Société n'est pas partie à des ententes de services de gestion conclues en vertu de l'article 96 de la *Loi*.

Ordonnance de délégation de pouvoirs

L'ordonnance de délégation de pouvoirs (annexe « A ») est révisée et approuvée chaque année par le chef de l'organisme. Le pouvoir d'approuver ou de refuser la communication des renseignements ministériels, demandés en vertu de la *Loi*, a été délégué au dirigeant principal des affaires juridiques, responsable de la coordination de l'accès à l'information.

Performance et points saillants du rapport statistique 2022-2023

L'annexe « B » vise à présenter un rapport statistique sommaire des demandes reçues en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* entre le 1^{er} avril 2023 et le 31 mars 2024.

Treize nouvelles demandes officielles ont été reçues au cours de la période considérée et deux demandes ont été reportées de l'exercice précédent. Dix demandes ont été réglées au plus tard le 31 mars 2024 et cinq demandes ont été reportées au prochain exercice dans les délais prescrits. La plupart des demandes étaient reliées à des projets entrepris par la Société et qui étaient d'intérêt pour les médias et le public. Les dix demandes officielles ont toutes été réglées dans les délais prescrits, ce qui a donné lieu à un taux de conformité de 100 %.

Les dix demandes officielles, soit 100 % de toutes les demandes, ont toutes fait l'objet de certaines exemptions prévues par la loi.

Cinq demandes officielles reçues au cours de la période 2021-2022 ont été reportées à la période 2023-2024. Aucune demande active de périodes précédentes n'est en suspens.

Trois plaintes actives de périodes précédentes auprès de la commissaire à l'information sont en suspens. Une plainte a été reçue au cours de la période 2019-2020 et deux, au cours de la période 2021-2022. Cinq nouvelles plaintes ont été reçues au cours de la période 2023-2024.

Au cours de la période considérée, les exemptions invoquées réfèrent aux chapitres 13(1) e), 18 a), 18 b), 18 d), 20(1) a), 20(1) b), 20(1) c), 20(1) d), 21(1) a), 21(1) b) et 21(1) d). Ces exemptions sont les plus couramment utilisées par la Société compte tenu de la nature de ses activités.

Six demandes ont été réglées dans un délai allant de 31 à 60 jours. Quatre demandes sur dix ont été réglées dans un délai allant de 61 à 120 jours.

Six demandes ont fait l'objet d'une prolongation en vertu du chapitre 9(1) c). Quatre demandes ont été prolongées pour une période allant de 121 à 180 jours.

Dix consultations officielles ont été reçues d'autres institutions gouvernementales. Six consultations officielles ont été reportées de la période précédente. Dix demandes ont été réglées au cours de la période considérée et six demandes ont été reportées au prochain exercice dans les délais convenus. Au total, 993 pages ont été étudiées. La réponse de la Société aux demandes faites par les institutions gouvernementales a donné lieu, dans la plupart des cas, à la divulgation des documents, sous réserve de certaines exemptions et exclusions. Quatorze demandes ont été réglées dans un délai allant de 61 à 120 jours, et quatre demandes ont été réglées dans un délai allant de 121 à 180 jours.

La Société n'a reçu aucune demande de consultation officielle d'autres organismes. Aucune demande de consultation officielle n'a été reportée de la période précédente. Aucune demande officielle n'a été réglée au cours de la période considérée, et aucune n'a été reportée au prochain exercice.

Il y a lieu de se reporter au Rapport statistique supplémentaire inclus dans le présent rapport.

Formation et sensibilisation

CTM a participé à une formation avec le Secrétariat du Conseil du Trésor, et des séances de sensibilisation et d'information ont été organisées au bureau de l'AIPRP.

Corporation Trans Mountain rencontre les administrateurs de l'AIPRP pour discuter de demandes et de consultations précises et la direction est informée régulièrement de l'état des dossiers et des exigences en matière de production de rapports. Les sommaires des demandes officielles et informelles liées à l'AIPRP pour Trans Mountain et ses filiales sont présentés au conseil d'administration de la Société au moins une fois l'an.

Politiques, lignes directrices, procédures et initiatives

Les politiques, lignes directrices, procédures et initiatives relatives à l'AIPRP sont révisées régulièrement. Des changements liés à la technologie et aux options logicielles sont pris en considération lorsqu'ils sont disponibles.

Publication proactive en vertu de la partie 2 de la LAI

CTM est assujettie aux dispositions de la Partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. CTM est une société d'État non mandataire. CTM est assujettie aux exigences de publication proactive en vertu des articles 82, 83 et 84 de la LAI. Les frais de voyage et d'accueil sont publiés dans les 30 jours suivant la fin du mois où ils sont remboursés, et les rapports déposés au Parlement sont publiés dans les 30 jours suivant le dépôt. Ces documents sont publiés sur le site Web de CTM dans les deux langues officielles (<https://www.transmountain.com/fr/corporate-reports>). Au cours de la période visée, l'institution a publié la totalité des publications proactives requises dans les délais prescrits par la loi.

CTM fait le suivi régulier des frais de voyage et d'accueil pour assurer une préparation juste en vue de la divulgation proactive.

Initiatives et projets visant à améliorer l'accès à l'information

En plus des méthodes traditionnelles de réception des demandes, comme le courrier et le courrier électronique, CTM utilise les outils de gestion en ligne de l'AIPRP pour recueillir les demandes du public. Lorsque nécessaire, CTM utilise le logiciel de gestion des cas et de rédaction Access Pro pour traiter les demandes et caviarder les documents.

Sommaire des enjeux clés et des mesures prises à la suite de plaintes

Cinq plaintes ont été déposées auprès de la commissaire à l'information du Canada concernant la Société au cours de la période 2023-2024.

Suivi de conformité

Les demandes en suspens sont révisées de façon régulière afin de s'assurer que le dossier est à jour et que les délais de traitement sont respectés.

Le bureau de l'AIPRP utilise des outils de suivi de fichiers; les dossiers sont conservés et mis à jour afin de s'assurer que toutes les demandes et leurs échéances, de même que toute prolongation, font l'objet d'un suivi précis et sont satisfaites. Les demandes sont examinées afin de déterminer si des consultations sont nécessaires et si elles ont lieu uniquement en cas de besoin pour l'exercice d'un pouvoir discrétionnaire approprié ou s'il existe une intention de divulguer les demandes. Lorsque de l'information est demandée et que des demandes similaires ont déjà été présentées, nous renvoyons également le demandeur à ces publications antérieures.

Annexe A – Ordonnance de délégation de pouvoirs en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

DESIGNATION/ DELEGATION

*ACCESS TO INFORMATION ACT/
LOI SUR L'ACCES AL 'INFORMATION*

Access to Information Act Designation Order

By this order made pursuant to section 73 of the *Access to Information Act*, I hereby authorize those officers and employees of the Trans Mountain Corporation occupying, on an acting basis or otherwise, the positions identified within the attached schedule to perform on my behalf any of the powers, duties, or functions specified therein.

This designation replaces and repeals all previous orders.

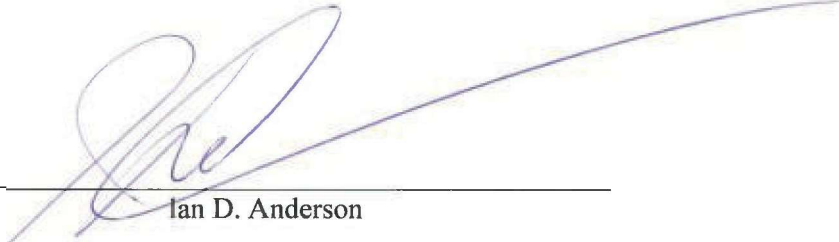
Dated in Calgary on this 3 1 day of August, 2018

Arrete sur la delegation en vertu de la Loi sur l'acces a l'information

Par le present arrete pris en vertu de l'article 73 de la *Loi sur l'acces a l'information*, j'autorise les agents et les employes du Corporation Trans Mountain occupant, par interim ou autrement, les postes identifies dans l'annexe ci-jointe a exercer en mon nom, les attributions, les fonctions et les pouvoirs qui y sont specifies.

Le present document remplace et annule tous les arretes anterieurs.

Fait a Calgary en ce 31 jour en aout, 2018



Ian D. Anderson

President and Chief Executive Officer - Trans Mountain Corporation /
President - Directeur General - Corporation Trans Mountain

Designation

Access to Information / Loi Sur L'Acces A L'Information

Schedule

Vice President, General Counsel; Corporate Secretary

Robert Van Wallegem

Annexe B – Rapport statistique sur la *Loi sur l'accès à l'information*



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Rapport statistique sur la *Loi sur l'accès à l'information*

Nom de l'institution: Trans Mountain Corporation

Période d'établissement de rapport : 4/1/2023 au 3/31/2024

Section 1 – Demandes en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

1.1 Nombre de demandes

		Nombre de demandes
Reçues pendant la période d'établissement de rapport		8
En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente		4
• En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente	4	
• En suspens pour plus d'une période d'établissement de rapport	0	
Total		12
Fermées pendant la période d'établissement de rapport		8
Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport		4
• Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport dans les délais prévus par la <i>Loi</i>	4	
• Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport au-delà des délais prévus par la <i>Loi</i>	0	

1.2 Source des demandes

Source	Nombre de demandes
Médias	6
Secteur universitaire	0
Secteur commercial (secteur privé)	0
Organisation	0
Public	2
Refus de s'identifier	0
Total	8

1.3 Mode des demandes

Mode	Nombre des demandes
En ligne	8
Courriel	0
Poste	0
En personne	0
Téléphone	0
Télécopieur	0
Total	8

Section 2 – Demandes informelles

2.1 Nombre de demandes informelles

		Nombre de demandes
Reçues pendant la période d'établissement de rapport		2
En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente		0
• En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente	0	
• En suspens pour plus d'une période d'établissement de rapport	0	
Total		2
Fermées pendant la période d'établissement de rapport		2
Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport		0

2.2 Mode des demandes informelles

Mode	Nombre des demandes
En ligne	2
Courriel	0
Poste	0
En personne	0
Téléphone	0
Télécopieur	0
Total	2

2.3 Délai de traitement pour les demandes informelles

Délai de traitement							
1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	Total
0	2	0	0	0	0	0	2

2.4 Pages communiquées informellement

Moins de 100 pages communiquées	De 100 à 500 pages communiquées	De 501 à 1 000 pages communiquées	De 1 001 à 5 000 pages communiquées	Plus de 5 000 pages communiquées
2	0	0	0	0

Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées
2	0	0	0	0	0	0	0	0	0

2.5 Pages recommuniées informellement

Moins de 100 pages recommuniées		De 100 à 500 pages recommuniées		De 501 à 1 000 pages recommuniées		De 1 001 à 5 000 pages recommuniées		Plus de 5 000 pages recommuniées	
Nombre de demandes	Pages recommuniées	Nombre de demandes	Pages recommuniées	Nombre de demandes	Pages recommuniées	Nombre de demandes	Pages recommuniées	Nombre de demandes	Pages recommuniées
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Section 3 – Demandes à la Commissaire à l'information pour ne pas donner suite à la demande

	Nombre de demandes
En suspens depuis la période d'établissement de rapports précédente	0
Envoyées pendant la période d'établissement de rapports	1
Total	1
Approuvées par la Commissaire à l'information pendant la période d'établissement de rapports	0
Refusées par la Commissaire à l'information au cours de la période d'établissement de rapports	1
Retirées pendant la période d'établissement de rapports	0
Reportées à la prochaine période d'établissement de rapports	0

Section 4 – Demandes fermées pendant la période d'établissement de rapports

4.1 Disposition et délai de traitement

Disposition des demandes	Délai de traitement							Total
	1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	
Communication totale	0	0	0	1	0	0	0	1
Communication partielle	0	0	0	1	0	0	0	1
Exception totale	0	4	0	0	0	0	0	4
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun document n'existe	0	2	0	0	0	0	0	2
Demande transférée	0	0	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0	0	0
Refus d'agir avec l'approbation de la Commissaire à l'information	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	6	0	2	0	0	0	8

4.2 Exceptions

Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes
13(1)a)	0	16(2)	0	18a)	3	20.1	0
13(1)b)	0	16(2)a)	0	18b)	0	20.2	0
13(1)c)	0	16(2)b)	0	18c)	0	20.4	0
13(1)d)	0	16(2)c)	0	18d)	0	21(1)a)	0
13(1)e)	0	16(3)	0	18.1(1)a)	0	21(1)b)	0
14	0	16.1(1)a)	0	18.1(1)b)	0	21(1)c)	0
14a)	0	16.1(1)b)	0	18.1(1)c)	0	21(1)d)	0
14b)	0	16.1(1)c)	0	18.1(1)d)	0	22	0
15(1)	0	16.1(1)d)	0	19(1)	5	22.1(1)	0
15(1) - A.I.*	0	16.2(1)	3	20(1)a)	0	23	2
15(1) - Déf.*	0	16.3	0	20(1)b)	5	23.1	0
15(1) - A.S.*	0	16.4(1)a)	0	20(1)b.1)	0	24(1)	0
16(1)a)(i)	0	16.4(1)b)	0	20(1)c)	5	26	0
16(1)a)(ii)	0	16.5	0	20(1)d)	0		
16(1)a)(iii)	0	16.6	0				
16(1)b)	0	17	3				
16(1)c)	0						
16(1)d)	0						

*A.I. : Affaires internationales Déf. : Défense du Canada A.S. : Activités subversives

4.3 Exclusions

Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes
68a)	0	69(1)	0	69(1)g) re a)	0
68b)	0	69(1)a)	0	69(1)g) re b)	0
68c)	0	69(1)b)	0	69(1)g) re c)	0
68.1	0	69(1)c)	0	69(1)g) re d)	0
68.2a)	0	69(1)d)	0	69(1)g) re e)	0
68.2b)	0	69(1)e)	0	69(1)g) re f)	0
		69(1)f)	0	69.1(1)	0

4.4 Format des documents communiqués

Papier	Électronique				Autres
	Document électronique	Ensemble de données	Vidéo	Audio	
0	0	2	0	0	0

4.5 Complexité

4.5.1 Pages pertinentes traitées et communiquées en formats papier, document électronique et ensemble de données

Nombre de pages traitées	Nombre de pages communiquées	Nombre de demandes
5200	172	6

4.5.2 Pages pertinentes traitées et communiquées en fonction de l'ampleur des demandes en formats papier, document électronique et ensemble de données par disposition des demandes

Disposition	Moins de 100 pages traitées		100 à 500 pages traitées		501 à 1 000 pages traitées		1 001 à 5 000 pages traitées		Plus de 5 000 pages traitées	
	Nombre de demandes	Pages traitées	Nombre de demandes	Pages traitées	Nombre de demandes	Pages traitées	Nombre de demandes	Pages traitées	Nombre de demandes	Pages traitées
Communication totale	0	0	1	100	0	0	0	0	0	0
Communication partielle	0	0	1	100	0	0	0	0	0	0
Exception totale	0	0		0	0	0	4	5000	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Refus d'agir avec l'approbation de la Commissaire à l'information	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	2	200	0	0	4	5000	0	0

4.5.3 Minutes pertinentes traitées et communiquées en format audio

Nombre de minutes traitées	Nombre de minutes communiquées	Nombre de demandes
0	0	0

4.5.7 Autres complexités

Disposition	Consultation requise	Avis juridique	Autres	Total
Communication totale	0	0	0	0
Communication partielle	0	0	0	0
Exception totale	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0
Refus d'agir avec l'approbation de la Commissaire à l'information	0	0	0	0
Total	0	0	0	0

4.6 Demandes fermées

4.6.1 Nombre de demandes fermées dans les délais prévus par la Loi

Nombre de demandes fermées dans les délais prévus par la Loi	8
Pourcentage des demandes fermées dans les délais prévus par la Loi (%)	100

4.7 Présomptions de refus

4.7.1 Motifs du non-respect des délais prévus par la Loi

Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la Loi	Motif principal			
	Entrave au fonctionnement / Charge de travail	Consultation externe	Consultation interne	Autre
0	0	0	0	0

4.7.2 Demandes fermées au-delà des délais prévus par la Loi (y compris toute prorogation prise)

Nombre de jours de retard au-delà des délais prévus par la Loi	Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la Loi où aucune prorogation n'a été prise	Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la Loi où une prorogation a été prise	Total
1 à 15 jours	0	0	0
16 à 30 jours	0	0	0
31 à 60 jours	0	0	0
61 à 120 jours	0	0	0
121 à 180 jours	0	0	0
181 à 365 jours	0	0	0
Plus de 365 jours	0	0	0
Total	0	0	0

4.8 Demandes de traduction

Demandes de traduction	Acceptées	Refusées	Total
De l'anglais au français	0	0	0
Du français à l'anglais	0	0	0
Total	0	0	0

Section 5 – Prorogations

5.1 Motifs des prorogations et disposition des demandes

Disposition des demandes où le délai a été prorogé	9(1)a Entrave au fonctionnement	9(1)b Consultation		9(1)c Avis à un tiers
		Article 69	Autres	
Communication totale	0	0	0	0
Communication partielle	0	0	0	0
Exception totale	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0
Aucun document n'existe	0	0	0	0
Refus d'agir avec l'approbation de la Commissaire à l'information	0	0	0	0
Total	0	0	0	0

5.2 Durée des prorogations

Durée des prorogations	9(1)a Entrave au fonctionnement	9(1)b Consultation		9(1)c Avis à un tiers
		Article 69	Autres	
30 jours ou moins	0	0	0	0
31 à 60 jours	0	0	0	0
61 à 120 jours	0	0	0	0
121 à 180 jours	0	0	0	0
181 à 365 jours	0	0	0	0
Plus de 365 jours	0	0	0	0
Total	0	0	0	0

Section 6 – Frais

Type de frais	Frais perçus		Frais dispensés		Frais remboursés	
	Nombre de demandes	Montant	Nombre de demandes	Montant	Nombre de demandes	Montant
Présentation	0	\$0.00	0	\$0.00	0	\$0.00
Autres frais	0	\$0.00	0	\$0.00	0	\$0.00
Total	0	\$0.00	0	\$0.00	0	\$0.00

Section 8 – Délais de traitement des demandes de consultation sur les renseignements confidentiels du Cabinet

8.1 Demandes auprès des services juridiques

Nombre de jours	Moins de 100 pages traitées		De 100 à 500 pages traitées		De 501 à 1 000 pages traitées		De 1 001 à 5 000 pages traitées		Plus de 5 000 pages traitées	
	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées
1 à 15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16 à 30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
31 à 60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
61 à 120	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
121 à 180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
181 à 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Plus de 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

8.2 Demandes auprès du Bureau du Conseil privé

Nombre de jours	Moins de 100 pages traitées		De 100 à 500 pages traitées		De 501 à 1 000 pages traitées		De 1 001 à 5 000 pages traitées		Plus de 5 000 pages traitées	
	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées
1 à 15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16 à 30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
31 à 60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
61 à 120	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
121 à 180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
181 à 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Plus de 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Section 9 – Enquêtes et compte rendus de conclusion

9.1 Enquêtes

Article 32 Avis d'enquête	Article 30(5) Cessation de l'enquête	Article 35 Présenter des observations
5	1	2

9.2 Enquêtes et rapports des conclusions

Article 37(1) Comptes rendus initiaux			Article 37(2) Comptes rendus finaux		
Reçus	Contenant des recommandations émis par la Commissaire à l'information	Contenant une intention d'émettre une ordonnance par la Commissaire à l'information	Reçus	Contenant des recommandations émis par la Commissaire à l'information	Contenant des ordonnances émis par la Commissaire à l'information
0	1	0	0	1	1

Section 10 – Recours judiciaire

10.1 Recours judiciaires sur les plaintes

Article 41				
Plaignant (1)	Institution (2)	Tier (3)	Commissaire à la protection de la vie privée (4)	Total
0	1	0	0	1

10.2 Recours judiciaires sur les plaintes de tiers en vertu de l'alinéa 28(1)b)

Article 44 - en vertu de l'alinéa 28(1)b)
1

Section 11 – Ressources liées à la Loi sur l'accès à l'information

11.1 Coûts

Dépenses	Montant
Salaires	\$100,000
Heures supplémentaires	\$0
Biens et services	\$0
• Contrats de services professionnels	\$0
• Autres	\$0
Total	\$100,000

11.2 Ressources humaines

Ressources	Années-personnes consacrées aux activités liées à l'accès à l'information
Employés à temps plein	0.000
Employés à temps partiel et occasionnels	0.000
Employés régionaux	0.000
Experts-conseils et personnel d'agence	1.000
Étudiants	0.000
Total	1.000

Remarque : Entrer des valeurs à trois décimales.

Annexe C – Rapport statistique supplémentaire sur la Loi sur l'accès à l'information et sur la Loi sur la protection des renseignements personnels



Rapport statistique supplémentaire sur la Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la protection des renseignements personnels

Nom de l'institution : Trans Mountain Corporation

Période d'établissement de rapport : 2023-04-01 au 2024-03-31

Section 1 : Demandes ouvertes et plaintes en vertu de la Loi sur l'accès à l'information

1.1 Indiquez le nombre de demandes ouvertes qui sont en suspens depuis des périodes de rapport précédentes.

Exercice financier au cours duquel les demandes ouvertes ont été reçues	Demandes ouvertes dans les délais prescrits par la Loi en date du 31 mars 2024	Demandes ouvertes dépassant les délais prescrits par la Loi en date du 31 mars 2024	Total
Reçues en 2023-2024	0	0	0
Reçues en 2022-2023	0	0	0
Reçues en 2021-2022	0	1	1
Reçues en 2020-2021	0	1	1
Reçues en 2019-2020	0	0	0
Reçues en 2018-2019	0	0	0
Reçues en 2017-2018	0	0	0
Reçues en 2016-2017	0	0	0
Reçues en 2015-2016	0	0	0
Reçues en 2014-2015 ou plus tôt	0	0	0
Total	0	2	2

Rangée 11, col. 3 de la section 1.1 doit être égale à la rangée 7, col. 1 de la section 1.1 du Rapport statistique sur la Loi sur l'accès à l'information 2023-2024

1.2 Indiquez le nombre de plaintes ouvertes auprès du Commissaire à l'information du Canada qui sont en suspens depuis des périodes de rapport précédentes.

Exercice financier au cours duquel les plaintes ouvertes ont été reçues par institution	Nombre de plaintes ouvertes
Reçues en 2023-2024	0
Reçues en 2022-2023	1
Reçues en 2021-2022	1
Reçues en 2020-2021	1
Reçues en 2019-2020	0
Reçues en 2018-2019	0
Reçues en 2017-2018	0
Reçues en 2016-2017	0
Reçues en 2015-2016	0
Reçues en 2014-2015 ou plus tôt	0
Total	3

Section 2 : Demandes ouvertes et plaintes en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels

2.1 Indiquez le nombre de demandes ouvertes qui sont en suspens depuis des périodes de rapport précédentes.

Exercice financier au cours duquel les demandes ouvertes ont été reçues	Demandes ouvertes dans les délais prescrits par la Loi en date du 31 mars 2024	Demandes ouvertes dépassant les délais prescrits par la Loi en date du 31 mars 2024	Total
Reçues en 2023-2024	0	0	0
Reçues en 2022-2023	0	0	0
Reçues en 2021-2022	1	0	1
Reçues en 2020-2021	0	1	1
Reçues en 2019-2020	0	0	0
Reçues en 2018-2019	0	0	0
Reçues en 2017-2018	0	0	0
Reçues en 2016-2017	0	0	0
Reçues en 2015-2016	0	0	0
Reçues en 2014-2015 ou plus tôt	0	0	0
Total	1	1	2

Rangée 11, col. 3 de la section 2.1 doit être égale à la rangée 7, col. 1 de la section 1.1 du Rapport statistique sur la Loi sur la protection des renseignements personnels 2023-2024

2.2 Indiquez le nombre de plaintes ouvertes auprès du Commissaire à la protection de la vie privée du Canada qui sont en suspens depuis des périodes de rapport précédentes.

Exercice financier au cours duquel les plaintes ouvertes ont été reçues par institution	Nombre de plaintes ouvertes
Reçues en 2023-2024	0
Reçues en 2022-2023	0
Reçues en 2021-2022	1
Reçues en 2020-2021	0
Reçues en 2019-2020	0
Reçues en 2018-2019	0

Reçues en 2017-2018	0
Reçues en 2016-2017	0
Reçues en 2015-2016	0
Reçues en 2014-2015 ou plus tôt	0
Total	1

Section 3: Numéro d'assurance social

Votre institution a-t-elle commencé une nouvelle collecte ou une nouvelle utilisation cohérente du NAS en 2023-2024?	Non
--	-----

Section 4: Accès universel sous la Loi sur la protection des renseignements personnels

Combien de demandes ont été reçues de la part de ressortissants étrangers en dehors du Canada en 2023-2024?	0
---	---

Rangée 1, col. 1 de la section 4 doit être égale ou inférieure à la rangée 1, col. 1 de la section 1.1 du Rapport statistique sur la Loi sur la protection des renseignements personnels 2023-2024